



retard paiement de salaire de 2 mois

Par **amandine27**, le **19/05/2009** à **20:40**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car j'ai un différent avec mon employeur.

Je suis actuellement en CDI mais ai donné ma démission, ma période de préavis se terminant le 15 juin.

Le problème est le suivant.

Celui-ci me doit deux mois de salaires (mars et avril 09).

J'ai bien reçu un chèque mais qui a été refusé.

Depuis les relations sont tendues et mon employeur déclare ne pas avoir les ressources pour me payer.

J'aurai donc voulu savoir quels étaient mes droits et mes recours.

Je vous remercie par avance,

Bien cordialement,

Amandine

Par **loe**, le **20/05/2009** à **09:13**

Bonjour,

Il vous faut faire une demande en référé auprès du Conseil des Prud'homme pour exiger le paiement de vos salaires.

C'est une procédure accélérée, prévue notamment pour ce cas de non paiement des salaires.

Pour cela, je vous conseille dans un premier temps, de passer au greffe récupérer cet imprimé à remplir, et ensuite, faites-vous aider par l'union locale d'un syndicat, pour le remplir correctement.

Par **amandine27**, le **26/05/2009** à **20:09**

Merci beaucoup pour votre réponse et votre aide.

Il n'est pas évident d'aborder ce genre de problème quand l'on est néophyte du droit comme moi ^^.

Par Ioe, le **27/05/2009** à **08:02**

Bonjour,

Vous pouvez également tenter une action auprès du tribunal de commerce (si la société y est immatriculée) pour demander la mise en liquidation judiciaire.

Là encore, l'union locale d'un syndicat pourra vous aider à faire cette démarche.

Dans tous les cas, ce ne sont que des conseils, que l'on ne peut mettre en oeuvre qu'en ayant toutes les pièces du dossier.